

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 10

Séance du : 18 juin 2025

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

À la suite d'une erreur dans les montants des résultats antérieurs reportés (délibération n° 2 du 25/03/25), M. le Maire demande d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de 2024 corrigée comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 95 104.48 €
Report de l'exercice 2023 :	+ 57 164.71 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 :	+ 152 269.19 €

Investissement

Résultat 2023 reporté :	- 84 605.46 €
Résultat de l'exercice 2024 :	+ 19 823.80 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 64 781.66 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 :	- 25 705.62 €

Besoin de financement à la section d'investissement	- 90 487.28 €
---	---------------

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 90 487.28 €

2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 61 781.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de 2024 de la façon suivante :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 90 487.28 €

2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 61 781.91 €

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe FARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA